

ACCREDITATION POUR L'ANNÉE 2023



Nom : Prénom :

Qualité (*Rédactrice/Rédacteur en chef*) :

Média :

Mail :

demande l'accréditation de :

▪ Nom : Prénom :

Tél. portable :

Courriel :

En qualité de (journaliste, photographe....) :

1ère demande Renouvellement

Ne souhaite pas recevoir les communiqués

Joindre obligatoirement une photo d'identité normes passeport ou CNI
même en cas de renouvellement.

Date :

Signature :

Les badges d'accès 2023 seront remis en main propre par le personnel de la Direction de l'accueil et de la sécurité du Sénat. En cas de renouvellement de votre accréditation, le badge 2022 devra être rendu lors de l'attribution de celui de 2023.

Si le demandeur n'a pas reçu sa carte de presse 2023 à la réception de ce formulaire, merci de bien vouloir patienter jusqu'à son obtention avant d'envoyer le dossier. Les copies des cartes de presse 2022 ne seront pas acceptées. Les délais de délivrance des nouvelles cartes de presse étant souvent longs, les badges 2022 resteront actifs jusqu'au 31 mars 2023.

Ce document est à retourner par mail à :

Valérie BERTHELÉ – Division de la Presse
v.berthele@senat.fr - 01 42 34 25 84

accompagné des pièces suivantes :

- Une photocopie de la carte de presse **2023**
- Une photo d'identité au format jpg, en couleurs sur fond uni (normes passeport ou CNI)

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée,
vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.